

**Commune de
Molenbeek-Saint-Jean
Madame M. POELMANS
Service de l'Urbanisme
Rue du Comte de Flandre, 20**

B – 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 34.310
N/Réf : AVL/KD/MSJ-2.126/s.419
Annexes : 1 dossier
Brochure 'les châssis de fenêtre en bois'

Madame,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de Ribaucourt, 23.
Transformation d'une maison pour l'extension de l'école communale n°7.

En réponse à votre lettre du 4 septembre 2007, en référence, reçue le 5 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 septembre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Le projet vise la transformation de l'ancienne maison du directeur (ca. 1875-1899) qui jouxte les bâtiments principaux de l'école. Une nouvelle annexe serait également construite dans la cour, à l'alignement de la voirie (rue Fierens). Le programme s'organiserait autour d'une nouvelle distribution et d'une entrée donnant directement sur la grande cour de récréation. Un escalier de secours encagé au moyen de tôles d'acier perforées compléterait le nouvel aménagement.

Transformation de la maison

Le bâtiment existant serait transformé de manière à pouvoir accueillir un local pour la garderie, une bibliothèque et une salle des professeurs avec cuisine.

Parmi les interventions projetées, la principale consisterait à supprimer la cage d'escalier intérieure car elle ne permettrait pas de relier les niveaux de la maison aux différents espaces projetés dans la nouvelle annexe.

La CRMS n'encourage pas cette modification qui aura des conséquences très lourdes pour le bâti existant (modification des niveaux de planchers, adaptation des menuiseries intérieures, etc.).

Elle demande de conserver la distribution actuelle de la maison et de simplement ajuster la nouvelle construction aux niveaux existants de la maison du directeur.

En ce qui concerne la façade avant, le projet prévoit le remplacement des châssis en bois par de nouveaux châssis en alu thermolaqué.

De manière générale, la Commission demande de privilégier la restauration des châssis anciens quand leur état le permet ou leur renouvellement en bois dans le cas contraire. A ce sujet, elle se réfère à la brochure « Les châssis de fenêtre en bois – Concilier patrimoine et confort », éditée en 2005 par la Direction des Monuments et des Sites de la Région bruxelloise (collection L'Art dans la rue).

De même, la CRMS demande de conserver les éléments de décor d'origine comme les ferronneries du balcon qui participent pleinement à la valeur ornementale de l'édifice.

En ce qui concerne la façade latérale aveugle, le nouveau programme entraînerait le percement de plusieurs baies.

A ce sujet, la CRMS demande d'opter pour un rythme et un modèle de fenêtres qui respectent la typologie de la maison car la façade occupe un emplacement stratégique par rapport à la rue de Ribaucourt et à la rue du Jardinier.

Extension

Sans s'opposer au principe de construire de nouveaux espaces le long de la rue Fierens, la CRMS signale que l'intervention sera également située à un endroit particulièrement visible depuis l'espace public, notamment depuis la rue du Choeur et la rue du Jardinier. ***Par conséquent, la Commission demande de limiter les dimensions de la couverture du sas vitré (2.3) qui relierait au dernier niveau la cuisine des professeurs (dans la maison) à la future terrasse (toiture de l'annexe).***

La CRMS suggère également d'opter pour une couleur de revêtement neutre qui s'intègre de manière sobre dans le tissu urbain.

Enfin, en l'absence d'informations sur l'articulation de la façade au mur existant, la CRMS ne peut se prononcer à ce sujet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U.